transdev
the mobility company

Sylvia
Transport
Saint-Dié
Agglomération

Agglo
Saint-Dié
Vallées des Vosges

www.rosetpiment.com
© Freepik - Adobestock - Dmitry Vereshchagin

LA CEINTURE N'EST PAS UNE OPTION C'EST UNE PROTECTION

Dans le car comme en voiture, on s'attache.
C'est la loi. C'est la vie.
C'est un réflexe. Un geste simple et vital, pour soi et pour les autres.

S'ATTACHER POUR SA VIE

- Nos conducteurs sont des professionnels de conduite, mais en cas d'événements imprévisibles sur la route, ils peuvent être amenés **à freiner en urgence.**
- La ceinture est une **protection individuelle** qui sauve des vies.

CE QUE DIT LA LOI

- Depuis 2015, le port de **la ceinture est obligatoire** dans les cars.*
- Comme en voiture, chacun doit **boucler sa ceinture.**
- En cas de contrôle de la gendarmerie ou de la police, un passager non-attaché est passible d'une **amende de 135€.**

(Articles R412-1 et R412-2 du Code de la route)

PARENTS, CRÉEZ LE DÉCLIC

- Pour que cela devienne un réflexe, je m'assure que mon enfant connaît et **applique les règles** de sécurité.
- Je lui **explique les risques** qu'il encourt s'il ne met pas sa ceinture.
- Je l'informe que le **conducteur peut lui rappeler** de boucler sa ceinture.

Dans le car, j'ai le réflexe de :

- M'attacher dès que je monte et de garder ma ceinture pendant tout le trajet
- Signaler si ma ceinture ne fonctionne pas
- Rester assis dos au siège
- Ne jamais me lever lorsque le car roule
- Rappeler à un camarade de s'attacher s'il ne l'a pas fait

Ne pas jeter sur le voie publique.

transdev the mobility company

Sylvia Transport Saint-Dié Agglomération

Agglo Saint-Dié Vallées des Vosges